

Ce qui est en jeu, ce qui est exploité, ce qui compte, c'est l'intérêt de l'Eglise ; ce qu'on voit dans la fréquentation des Ecoles publiques ce n'est pas le danger des âmes, c'est le danger de l'Eglise ; ce qu'on blâme, ce n'est pas le risque de la perversion religieuse, c'est la désobéissance à la hiérarchie.

Oui, cette hiérarchie superbe qui, dans notre province, se fait petite, est encore là-bas orgueilleuse et insultante.

L'évêque Langevin distribue les excommunications avec une légèreté de main qui sent le néophyte.

Sait-il qu'au train où il y va et avec l'adroite lettre des évêques, la majorité du comté de Verchères qui a méprisé les avis de la hiérarchie est excommuniée.

Par exemple, ce qui nous étonne encore davantage, c'est qu'un homme qui comme lui doit être au courant des choses de ce monde se figure que les autorités civiles ne peuvent pas rendre à un catholique son titre de catholique quand il lui a été enlevé sans droit, même par un évêque.

Certaine cause de Sauvalle contre Tardivel pourrait l'éclairer à ce sujet et lui montrer que les tribunaux civils sont parfaitement aptes à faire rentrer un demandeur dans tous ses titres, même celui de catholique, quand il n'en est pas déchu par les règles de l'Eglise qui, sont tout autres que les caprices ou les incartades de la hiérarchie.

D'ailleurs, l'évêque a dû s'en apercevoir assez vite puisque, le lendemain même de cette sortie, il disait dans une entrevue avec un journaliste :

Q.—En supposant qu'un catholique appuie le système des écoles publiques de la province du Manitoba, quelle serait l'attitude de l'Eglise à l'égard de lui et de sa famille ?

R.—Il ne serait pas considéré comme un bon catholique, mais il ne serait pas excommunié, parce qu'il n'y a pas hérésie.

Evidemment, la nuit porte conseil, et lorsque l'évêque a vu que son coup de canon avait manqué, il a cherché, comme Mgr Fabre, à expliquer qu'il ne savait pas que le fusil était chargé.

D'un autre côté, un bon curé est venu à la rescousse en donnant lui aussi une entrevue, ou il a dit ce qui suit :

« L'évêque ne parlait qu'au figuré. Il parlait par exemple des écoles catholiques descendues au sépulchre, mais qui allaient ressusciter, et autres allusions. Par suite, lorsqu'il a dit que ceux qui ne suivraient pas la hiérarchie n'étaient pas catholiques, il voulait dire, qu'ils n'étaient pas catholiques d'esprit ; que leurs vues ne devraient pas être prises comme représentant celles des laïques amis de l'Eglise, et qui suivent ses enseignements. Il ne s'agissait donc en aucune façon

d'excommunier personne. Rien ne pouvait être plus loin de sa pensée que de faire des excommunications. »

Certainement, le brave curé qui a raconté cela a voulu sortir son évêque d'un mauvais pas ; c'est bien de sa part, et c'est si rare !

A Montréal, quand l'archevêque est dans le pétrin, son entourage l'y enfonce davantage.

C'est plus fin-de-siècle.

Mais enfin, nous n'avons pas à nous occuper de ces querelles de ménage ; si nous avons cité dans cet article sur les écoles, les tergiversations de Monseigneur Langevin, c'est uniquement pour montrer à quel point de vue le clergé catholique considère la question des écoles du Manitoba.

Au point de vue du clergé, c'est uniquement une question hiérarchique.

L'intérêt du colon manitobain est une quantité négligeable.

Le seul point de vue à considérer est l'intérêt de la hiérarchie, et le catholique de là-bas est la chair à canon servant à faire la lutte pour la hiérarchie.

Les rôles sont changés.

Ce n'est plus le clergé qui couvre de son corps le colon, pour lui sauver ses droits, c'est le colon qui est amené de l'avant à coups d'excommunication pour servir de rempart à la hiérarchie.

Mais que devient la question des écoles là-dedans ?

Elle est rudement loin, allez.

Et n'est-on pas en droit de penser que si la hiérarchie pense à elle, le catholique manitobain a bien le droit de penser à lui ?

Le voilà donc persécuté à la fois par le gouvernement et par l'Eglise : dans le *for extérieur* et dans le *for intérieur*.

Le gouvernement l'oblige à envoyer ses enfants à des écoles qui ne sont pas de son goût, mais sa conscience de père lui impose l'obligation de faire instruire ses enfants.

C'est une première persécution.

L'Eglise lui dit, « si tu envoies tes enfants aux écoles du gouvernement, tu es excommunié. »

Deuxième persécution.

Ah ça, croit-on que c'est ainsi qu'on renforcera la race au Nord-Ouest ? N'est-ce pas à rendre fous ces pauvres gens-là, qui sont assez malheureux sans cela ?

Est-ce la menace aux lèvres qu'on leur fera comprendre les beautés de l'enseignement hiérarchique ?

Nous ne le croyons pas.

L'enseignement catholique au Nord-Ouest est victime des abus commis par ceux qui se plaignent aujourd'hui, ceux qui se voient enlever ce levier puissant.

Mais à qui la faute ?